Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20230413-2023010403BP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023 Affichage : 27/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation





Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 13 avril 2023

Objet: Approbation du Budget primitif 2023 du Budget principal

Date de la convocation : 7 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur LINALE Serge ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur TIERI Paul à Monsieur GRAZIANI Antoine ;

Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;

Madame COLOMBANI Carulina à Madame PIPERI Linda;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea;

Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;

Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

02B-212000335-20230413-2023010403BP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023 Affichage : 27/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants et R2311-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2023/MARS/02/02 en date du 23 mars 2023 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 11 avril 2023 ;

Vu le projet de budget 2023 proposé par le maire ;

Considérant que le budget 2023 est voté par chapitre.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Joseph MASSONI, Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Jean-Martin MONDOLONI, Monsieur Jean ZUCCARELLI, Madame Hélène SALGE, Monsieur Jean-François PAOLI, Madame Viviane ALBERTELLI, Monsieur Julien MORGANTI ayant voté contre.

Article unique:

 Adopte le budget primitif pour l'exercice 2023 du budget principal de la Ville selon les modalités suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement en €	BP
Chapitre 011	12 050 000,00
Chapitre 012	34 545 000,00
Chapitre 014	
Chapitre 65	5 087 000,00
Chapitre 66	1 123 675,06
Chapitre 67	416 000,00
Chapitre 68	470 000,00
Chapitre 023	1 098 909,94
Chapitre 042	4 732 655,00
Total des dépenses de fonctionnement	59 523 240,00

Recettes de fonctionnement en €	BP
Chapitre 013	25 000,00
Chapitre 70	3 391 000,00
Chapitre 73	3 404 000,00
Chapitre 731	28 873 544,00
Chapitre 74	22 486 696,00
Chapitre 75	700 000,00
Chapitre 76	10 000,00
Chapitre 77	
Chapitre 78	33 000,00
Chapitre 042	600 000,00
Résultat reporté	
Total des recettes de fonctionnement	59 523 240 00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023 Affichage : 27/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



SECTION D'INVESTISSEMENT

CLOTICIT D IN 1 LOTICOLINENT			
Dépenses d'Investissement en €	BP		
Chapitre 10	15 000,00		
Chapitre 13	10 000,00		
Chapitre 16	3 241 884,12		
Chapitre 20	963 230,00		
Chapitre 204	666 000,00		
Chapitre 21	7 868 691,00		
Chapitre 23	16 879 709,49		
Chapitre 26			
Chapitre 27			
Chapitre 45	1 351 110,51		
Chapitre 040	600 000,00		
Chapitre 041	830 000,00		

Solde d'execution reporté	0,00
Total des dépenses d'investissement	32 425 625,12

Recettes d'investissement en €	BP
Chapitre 024	1 322 000,00
Chapitre 10	2 400 000,00
Chapitre 1068	,
Chapitre 13	14 653 949,67
Chapitre16	6 000 000,00
Chapitre 20	
Chapitre 21	
Chapitre 23	
Chapitre 27	37 000,00
Chapitre 45	1 351 110,51
Chapitre 021	1 098 909,94
Chapitre 040	4 732 655,00
Chapitre 041	830 000,00

r		1
Total des recettes	d 'invocticeomont	32 425 625 12
TOTAL DES LECETIES	0 111Ve<11<\e111e111	37 473 073 17

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Solde d'execution reporté

Le Maire,

Signé électroniquement le 26/04/2023

\$AVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.